

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt le **8 juin**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni à huit clos, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présent : **15**

Votant : **15**

Date de la convocation : **02/06/2020**

**Etaient présents** : AYGLON Elodie, BAR Fabrice, BURAI Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, EMERY Fabien, GERVASON Franck, GINOT Nicolas, GUEDY Alexandra, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, MONNET Carole, VIGNON Henry, VIOSSAT Karine.

Madame AYGLON Elodie est nommée secrétaire de séance.

**OBJET:2020-06-11 TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Madame Marion GRILLERE, Adjointe des affaires scolaires rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 6 mai 2019, il a été fixé les tarifs suivants :

	QF ≤ 550	550 < QF ≤ 750	750 < QF ≤ 1000	QF > 1000
Prix du repas	3.70 €	3.70 €	3.70 €	3.70 €
Prix de la ½ heure de garderie	1.00 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €
Prix du goûter	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €

Elle propose pour l'année scolaire 2020/2021 de revaloriser le tarif actuel pour le prix du repas de la cantine et du goûter de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer la tarification suivante :

	QF ≤ 550	550 < QF ≤ 750	750 < QF ≤ 1000	QF > 1000
Prix du repas	3.85 €	3.85 €	3.85 €	3.85 €
Prix de la ½ heure de garderie	1.00 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €
Prix du goûter	0.75 €	0.75 €	0.75 €	0.75 €

- **DIT** que ces tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2020/2021
- **CHARGE** l'autorité de mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 12 juin 2020.

Le Maire,  
F. BAR

